



Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion  
Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

**Arrêté du 19 avril 2023**

**fixant la composition de la commission de sélection du recrutement réservée aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des attachés d'administration de l'Etat par la voie contractuelle au titre de l'année 2023**

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion  
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 351-1 à L. 352-6,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'avis de recrutement pour l'année 2023 relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des attachés d'administration de l'Etat,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

M. AMIOT-CHANAL Hervé	Administrateur de l'Etat hors classe, conseil national pour l'accès aux origines personnelles à la direction générale de la cohésion sociale, Président ;
Mme JIMENEZ Florence	Attachée principale, cheffe de service logement, emploi politique de la ville à la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
Mme LARIBI Fatiha	Attachée principale d'administration, Secrétaire Générale de l'Institut régional d'administration de Lyon ;
Mme LANTENOIS Virginie	Attaché principale d'administration de l'Etat, Cheffe du Bureau des retraites et de la qualité des CIR Pôle Transformation numérique, qualité et performance Service Transformation numérique et gestion de proximité à la Direction des ressources humaines ;

M. LARTIGUE Thierry

Inspecteur du travail, référent handicap national des ministères sociaux au Département égalité professionnelle et diversité à la Direction des ressources humaines.

## Article 2

Ce recrutement est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

## Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 avril 2023,

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion  
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour le ministre de la santé et de la prévention et par délégation :  
Le chef du Département « Allocation des ressources, Recrutement et politique de rémunérations »



Olivier MORIETTE

Pour le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et par délégation :  
Le chef du Département « Allocation des ressources, Recrutement et politique de rémunérations »



Olivier MORIETTE

Pour le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, et par délégation :  
Le chef du Département « Allocation des ressources, Recrutement et politique de rémunérations »



Olivier MORIETTE